



Palmarolle, le 27 mai 2014

Objet : Document de référence pour présentation du 2 juin 2014

La présente est un document embryonnaire afin de vous présenter un projet de "skate park" dans la municipalité de Palmarolle. Celui-ci, fait suite à une étude auprès de nos jeunes citoyens qui ont exprimé le désir clair de voir la réalisation d'un tel projet. Dans l'attente de vous expliquer de vive voix les détails et les démarches inhérentes à ce projet, voici une ébauche de nos plans ainsi que nos recherches en matière d'aménagement et de gestion d'un parc public de planches à roulettes (PAR).

1. INTRODUCTION

Au Québec, les parcs publics de planches à roulettes ont fait leurs apparitions durant les années 1980-1990. Depuis, ce sport a connu une progression et un essor fulgurant. Les municipalités préoccupées de la sécurité des jeunes et de la tranquillité des autres citoyens, devaient composer avec l'utilisation envahissante des rues et des places publiques par les adolescents.

Durant les années 1990, un premier guide d'aménagement a été publié par l'Association Québécoise du loisir municipal (AQALM). Comme d'autres pratiques sportives émergentes, les municipalités étaient incertaines face à la pérennité et la popularité de ces activités. De ce fait, elles avaient une certaine retenue à procéder à des investissements de cette importance pour l'aménagement d'un PAR.

A ce jour, au Québec, *plus de 600* municipalités de diverses agglomérations possèdent un parc de planche à roulettes. Après une première décennie d'opération de tels parcs, on tire profit de l'expérience acquise et on cherche à mieux comprendre et à respecter les attentes des adolescents. En leur offrant une occasion de vivre une expérience de loisir; on reconnaît la dimension psychologique et sociale qui porte son propre potentiel de satisfaction et de développement.

2. ORIGINE DU PROJET

Mère de deux jeunes adolescents adeptes et pratiquants de la planche à roulettes / vélos BMX ceux-ci sont les réels instigateurs de ce projet dont je me suis fait porte parole.

Dans un monde où la technologie de pointe ne cesse de prendre une place démesurée chez nos jeunes (*Tous ceux qui ont des ados savent de quoi je parle!*) l'idée de les voir **dehors** et **bouger** m'a séduite sur le champ.

Dans cette optique de pensée et constatant que ce sport semblait populaire envers un bon nombre d'enfants de notre village; j'ai décidé de vérifier si l'éventualité de créer un PAR dans la municipalité était seulement un désir de quelques jeunes ou de la majorité de ceux-ci.

Avec la complicité de la direction de l'école Dagenais, j'ai sondé les jeunes (9-14 ans) en leur faisant signer un formulaire d'appui pour la création d'un parc à planche à roulettes (PAR).

A ma stupéfaction, une majorité de plus de 95% a voté pour la création du "skate parc". (Voir en annexe les formulaires d'appui).

Ces résultats dévoilés m'ont alors poussée à aller plus loin dans mes démarches de recherches et de consultations.

Je suis allée rencontrer diverses municipalités et ses dirigeants, afin d'en savoir un peu plus sur les questions fondamentales soit : les coûts d'aménagements, les surfaces et matériaux utilisés, la question des assurances et de responsabilité civil.

Tous très collaboratifs, ceux-ci m'ont donné de judicieux conseils et certains ont même offerts de nous offrir gratuitement des plans d'architectes de leurs modules en béton.

Encore là, cette réaction positive et collective m'a permise de conclure que la création d'un "skate parc" à Palmarolle semblait viable et réalisable. Toutes les municipalités rencontrées étaient satisfaites des investissements faits dans le cadre de leur PAR et aucune ne m'a découragé à poursuivre dans cette voie.

3. COÛTS DE RÉALISATION

Le marché offre aujourd'hui plusieurs options quant à la diversité des composantes et à l'aménagement d'un "skate park".

Au plan des aménagements, après avoir construit elles-mêmes des modules, les municipalités se tournent maintenant vers des fabricants spécialisés pour des raisons de sécurité, d'entretien, d'expertise et de partage de responsabilité civile.

Dans le cas de notre projet, diverses options sont envisagées puisque je me suis bien documentée auprès de fabricants québécois spécialisés.

Une soumission pour la surface de roulis **en béton** a été réalisée et celle-ci s'élève à +/- 12 000 \$ pour une dimension de 60' x 70'. Celle-ci sera nécessaire pour l'aménagement des modules.

Dans un deuxième temps, diverses soumissions et scénarios pour des modules furent réalisé chez des fabricants spécialisés et un montant initial de 10 000\$ est à prévoir.

Ce qui m'amène à vous parler du financement pour le projet proprement dit. Encore là, diverses possibilités sont amenées.

Des entreprises privés, des organismes sans buts non lucratifs furent approchés ainsi que des bénévoles et de la main d'œuvre qualifié.

Un entrepreneur chevronné tel que Construction Sylvain Rouleau a aussi été interpellé et a manifesté le désir de soutenir activement la cause des jeunes.

Viens s'ajouter à cela, les incitatifs gouvernementaux tels que la **politique nationale de ruralité, Québec en forme** etc.

Notre projet cadre exactement avec les critères établis par ces différents programmes et beaucoup d'organismes supportent notre but car, il favorise un mode de vie sain et actif pour nos jeunes.

Toutefois, vous êtes sûrement au courant qu'un projet de cette envergure nécessite sans contredit un appui financier de la municipalité proprement dite.

Consciente, que les budgets sont déjà planifiés, nous demandons toutefois une étude sérieuse de notre dossier.

Sachez que les jeunes sont conscientisés et prêts à faire des efforts de financement afin de voir leur projet se réaliser. Nous devons prendre leur engagement au sérieux puisqu'ils nous ont déjà démontrés cette année; dans le cadre de leur voyage scolaire à Washington qu'on peut compter sur eux.

4. CHOIX DU SITE

Après réflexions et vérifications, notre choix s'est arrêté sur le parc du village situé au cœur même de la municipalité.

Nous avons mesuré l'espace disponible entre les balançoires et le module pour handicapé et celui-ci est adéquat.

Pourquoi ce site? Les raisons sont nombreuses :

- Centralisé au village
- Lieu dégagé et bonne visibilité de partout
- Endroit sécuritaire
- Surveillance parentale dû aux modules pour jeunes enfants
- Aménagement déjà existant et large espace pour intégrer le parc et ses utilisateurs

5. SÉCURITÉ ET ASSURANCES

Plusieurs se poseront des questions en matière de responsabilité civile et des risques d'accidents inhérent à la conception d'un parc à planche à roulettes (PAR).

Permettez-moi de vous rassurer en vous transmettant une étude menée en 2000 par le SCHIRPT (Système Canadien Hospitalier d'information et de recherche en prévention des traumatismes). Ceux-ci rapporte que seulement **12%** des blessures surviennent dans les PAR. En revange, **78%**des blessures ont donc lieux à l'extérieur des espaces aménagés dédiés à cette pratique.

Dès lors, la qualité de l'aménagement, les matériaux servant à la fabrication des modules constituent une mesure importante de prévention et de sécurité.

P.S (Nous connaissons tous un ou des jeunes de notre entourage qui pratique la fabrication artisanale de module afin de concevoir des sauts et des figures en vélo. Vous conviendrez avec moi que cela n'a rien de sécuritaire!)

Ce qui me porte maintenant à vous résumer mes recherches en matière d'assurances.

Une vérification auprès de Mme.Bégin (ADC Assurances) se résume grossièrement ainsi :

- La hauteur des modules doivent être au plus de 36'' sinon muni de garde-corps (Régie du Batiment)
- Inclure dans la réglementation à l'entrée du site le port obligatoire du casque et recommander celui des genouillères et protèges coudes, genoux.
- Un entretien et une vérification sporadique de l'état des modules et la surface de glisse.
- Des ancrages efficaces des modules afin que les utilisateurs ne les déplacent pas.
- Un plan d'aménagement approuvé
- Age minimal requis sous réserve de surveillance parentale

Un montant de 750\$ a été avancé par l'assureur pour la prime mais ceci reste à confirmer lors du dépôt du plan d'aménagement.

6. CONCLUSION

C'est avec fierté et espoir que les jeunes remettent entre vos mains leur premier grand projet communautaire!



